

438 - 439

FOUCAUT Jean
° Volgré
+ Après 1720 et avant 1725

CHALONS Marie Catherine
° 08/05/1672
+ Avant 1708

x 30/04/1686 Villiers-sur-Tholon

878 - 879

CHASLONS Edme
° Ca 1654

BOULLANT Catherine
° Ca 1643
+ 22/01/1725 Villiers-sur-Tholon

x 25/11/1670 Villiers-sur-Tholon

1756 - 1757

CHASLONS Edmé

BILLAUD Andrée
+ 04/03/1669 Villiers-sur-Tholon

x ?

3512 - 3513

CHASLONS Jean
° Ca 1670

BRILLOT Vincente Marie Julie

X ?

7024 - 7025

CHASLONS Jean
° Ca 1530

de VOVES Jeanne

x ?

14048 - 14049

CHASLONS Nicolas
° Ca 1490
+ Ca 1558

THOMAS ?

x (1)

Nota : Certains renseignements concernant la paroisse de Villiers-sur-Tholon ne sont pas disponibles car

Les registres ne débutent qu'en 1668

De 1668 à 1789, 35 années ont disparu de ces registres

Nota bis : A partir de 1756-1757, les informations ont été relevées sur Bigenet et non vérifiées sur pièces.

Voir page suivante

Extraits du livre « Les gens de Villiers-sur-Tholon, de 1650 à 1789 » par Xavier François-Leclanché – Perform éditeur (2006)

Certaines familles ne sont pas originaires de Villiers. Les Châlons arrivent de Saint-Julien-du-Sault en 1624. Leur nom devient l'un des plus couramment portés dans le village.

La réforme à Villiers-sur-Tholon : Au début du dix-septième siècle, le seigneur de Villiers-sur-Tholon, Georges de Clermont-Gallerande, est réformé. Son homme de main, Louis de Blosset, seigneur d'Aillant, Chassy, Laduz et Saint-Maurice, est le chef des troupes protestantes de la région.

Un traité, signé à Erigny, en 1570, accorde la sauvegarde des protestants dans la vallée d'Aillant. Mais, à partir de 1583, le duc de Guise et Biron entendent revenir sur ce traité. Plusieurs villages de la région, Aillant, Eglény, Neuilly et Senan, qui résistent, sont rasés. Si les chroniqueurs ne mentionnent que la destruction du mobilier de l'église, l'abbé Alype-Jean Noiroit pense que Villiers a subi le même sort.

Georges de Clermont-Gallerande n'en reste pas moins fidèle à sa foi. Il attire des protestants des paroisses de la vallée de l'Yonne, notamment de Saint-Julien-du-Sault, de la Celle-St-Cyr et de Césy : Les Châlons, certes, mais sans doute aussi les Deschamps, les Méry sont protestants à la fin du dix-septième siècle.

La malédiction des Châlons : Le destin de la famille Châlons est marqué d'une croix. Celle qu'un anonyme trace sur leur maison, le 12 avril 1562, alors que Nicolas Châlons est prévôt de Saint-Julien-du-Sault. Une croix qui signale que les habitants de cette demeure sont protestants, que la maison peut être pillée, voire incendiée.

Les vicissitudes des religionnaires - Un des fils de Nicolas Châlons, Claude, est procureur fiscal. Il s'épargne bien des ennuis en épousant, quelques années plus tard, une femme issue d'une famille très catholique, Louise de Poncy.

L'autre fils, Jean Châlons, avocat au baillage de Sens, reste proche de la Réforme. Ce qui lui vaut, le 9 mars 1563, d'être ajourné à comparaître devant le procureur du Roi du parlement de Paris pour répondre de ses opinions favorables à la « religion prétendue réformée ». Certes, il fait amende honorable. Mais son retour à St-Julien-du-Sault, en 1574, trahit son retour dans le clan de la Réforme.

Les Châlons perdent leur noblesse - Les deux fils de Jean rencontrent des difficultés financières. Le 11 janvier 1599, Jean et Daniel Châlons cèdent la seigneurie qui leur provient de leur mère, Jeanne de Vosves, à un bourgeois de Sens, Jean le Riche. Il s'agit d'un quart du fief des Vosves, de la paroisse de Cheny-sur-Armançon. Dès lors, les deux frères perdent leur état nobiliaire, admis par la coutume de Sens.

La foi religieuse et les compétences de Jean sont à l'origine de sa migration à Villiers. Le seigneur, protestant, l'appelle comme procureur fiscal général de l'ensemble de ses terres. Il est certain que Jean Châlons exerce cette fonction le 29 janvier 1621, et qu'il la cumule avec celle de receveur de Villiers et de Sépeaux.

Les Châlons deviennent des paysans – Ses fils exercent de moindres fonctions. Pierre Châlons exerce la fonction de procureur fiscal, mais à Villiers seulement. Son épouse, Marie Béjard,

est la fille d'un marchand tanneur de Saint-Julien-du-Sault. L'autre fils, Edme, semble être praticien à Villiers. Son épouse Andrée Billaud, est issue d'une famille de paysans Villarois.

Comme leurs parents, les petits-enfants se partagent entre deux fonctions. Les uns, comme leur père, sont praticiens. Le fils de Pierre, Jean, devient procureur fiscal de Villiers, à son tour. Un autre fils, Edme, quitte Villiers pour Champvallon où il devient chirurgien. Quant aux filles, l'une d'elles, Madeleine, épouse un lieutenant de justice, Simon Bellaguet ; une autre, Madeleine s'unit à un marchand, Pierre Fouqueau. Les deux autres, Anne et Gabrielle, épousent des paysans, Pierre Billaut et Georges Deschamps.

Au milieu du dix-septième siècle, il y a des Châlons praticiens et des Châlons paysans.

Quand la seigneurie est vendue aux très catholiques Gruin, les Châlons se convertissent. Mais on n'abjure pas une culture, on ne change pas de mode de pensée. Les Châlons restent contestataires, voire sarcastiques. Ce qui leur vaut bien des difficultés (...)